

**DOSSIER D'INSCRIPTION  
DEJEPS  
Mention perfectionnement sportif - Spécialité escrime**

**Composition du dossier**

	Pièces à fournir
	Fiche de renseignements
	Contenu de la formation Dejeeps escrime <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisme de formation</li> <li>• Calendrier</li> <li>• Coût de la formation / Aide à la formation</li> <li>• Organisation détaillée de l'alternance</li> <li>• Planning hebdomadaire / Ruban pédagogique</li> <li>• Objectifs contenus de formation et volume horaire</li> <li>• Équipe pédagogique</li> </ul>
	Tests d'entrée
	Attestation de compétition Attestation d'encadrement Certificat médical
	Calendrier 2020 - 2021

Je soussigné .....

atteste avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments du dossier.

J'ai bien pris en compte les contraintes horaires liées à cette formation, présentées dans le planning hebdomadaire.

Date limite de dépôt du dossier d'inscription le : **07 février 2020**

Fait le .....

Signature

## PIÈCES À FOURNIR

### Pièces à fournir pour que votre dossier d'inscription soit recevable :

<input type="checkbox"/>	Fiche d'inscription normalisée avec photographie.
<input type="checkbox"/>	Copie de carte d'identité ou du passeport en cours de validité
<input type="checkbox"/>	Copies de l'attestation de recensement et du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense, <b>pour les Français de moins de vingt-cinq ans.</b>
<input type="checkbox"/>	PSC1 : Attestation de formation aux premiers secours ou prévention et secours civiques de niveau 1 ( <i>ne pas confondre avec l'Initiation à l'alerte et aux premiers secours délivré lors de la JAPD</i> ).
<input type="checkbox"/>	Attestation d'encadrement en escrime de 150h (en annexe) - sauf dispense VEP précisé p15
<input type="checkbox"/>	Attestation de compétition (en annexe) - sauf dispense VEP précisé p15
<input type="checkbox"/>	Certificat médical de non contre-indication à la pratique et l'enseignement de l'escrime, datant de moins de 3 mois (en annexe)
<input type="checkbox"/>	Copies des diplômes scolaires, universitaires et professionnels.
<input type="checkbox"/>	Copies des diplômes fédéraux, animateurs, éducateurs et arbitres.

« J'ai lu, pris connaissance et fourni l'ensemble des pièces réclamées. »

Le .....

Signature

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS**

A la formation du diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport de la spécialité « perfectionnement sportif » mention « escrime ».

**Le candidat :**

Nom : .....

Prénoms : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

N° S.S : .....

Adresse : .....  
.....

Téléphone personnel : .....

Courriel : .....



**Le parcours du candidat :**

Diplômes Escrime (joindre les justificatifs) :

	Diplômes FFE				Diplômes RNCP		Diplômes ARBITRE			
	Diplômes Escrime	ANIMATEUR	EDUCATEUR	AUTRE preciser :	CQP moniteur d'escrime	Bpjeps Escrime	Departemental	Régional	National	International
FLEURET										
EPEE										
SABRE										
ARTISTIQUE										

N° de licence FFE : .....

Ligue : .....

Club origine : .....

Club saison en cours : .....



Déclaration d'activité enregistrée sous le no .11930604693  
auprès du Préfet de la région Ile de France  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Niveau et diplômes scolaires :

.....  
.....

Diplômes jeunesse et sport d'une autre mention :

.....

Expériences dans l'animation et l'encadrement de public :

.....  
.....  
.....

Titres sportifs :

.....  
.....

**Situation professionnelle :**

**Êtes-vous inscrit Demandeur d'Emploi ?** **Oui** **Non**  
Date d'inscription à Pôle Emploi.....

**Êtes-vous scolarisé ?** **Oui** **Non**  
Si oui, établissement / filière  
.....

**Êtes-vous en situation d'emploi ?** **Oui** **Non**  
À temps plein à temps partiel (Nombre d'heures mensuelles ou % ETP) .....  
Quel type de Contrat : CDI / CDD / CAE / Contrat de professionnalisation / Apprentissage (rayer les  
mentions inutiles) Autres Contrats  
(Préciser lequel) .....

Nom de l'entreprise .....  
Adresse.....  
Tel..... Fax.....  
Mail.....

Nom du responsable de l'entreprise.....  
Tel..... Fax.....  
Mail.....

**Autre situation :**  
.....

**Plan de financement envisagé :**

**OPACIF (CIF CDD/ CIF)** .....  
Nom de l'organisme financeur  
.....  
Adresse  
.....  
Code Postal ..... Ville  
..... Tel ..... Fax..... Mail  
.....

**Prise en charge employeur** **Oui** **Non**

**Prise en charge personnelle** **Oui** **Non**

**Stagiaire de la formation professionnelle** **Oui** **Non**

*Si réponse positive au PRFQ – Programme Régional de Formation Qualifiant – financement Région)  
Donner les estimations de prise en charge)*

UN DEVIS DE FORMATION SERA EMIS A L'ISSUE DU POSITIONNEMENT DU CANDIDAT ;

**La structure pédagogique :**

Nom : .....

Adresse : .....

.....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

Nom du Président de la structure : .....

Nombre de licenciés dans la structure : .....

Armes pratiquées dans la structure : .....

Type de public fréquentant la structure (baby escrime, enfant, adolescent, senior, vétéran, loisir, compétition, handisport, sport adapté, artistique, entreprise, fitness...):

.....

Type de contrat avec la structure :

.....

Profil du poste :

.....

Nombre d'heures effectuées par semaine dans la structure : .....

**Le Tuteur :**

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

Qualités / diplômes / expériences professionnelles :

.....  
.....  
.....

Le tuteur intervient-il dans la structure du stagiaire : **Oui** **Non**

Si oui avec quelle fonction : .....

.....

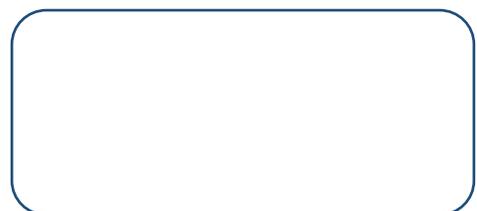
**Perspectives d'emploi :**

Nom de la structure : .....

Type de contrat : .....

Volume horaire : .....

Date et signature du candidat



## FORMATION DEJEPS ESCRIME 2020- 2021

L'institut de formation de la fédération française d'escrime est habilité par la DRJSCS de Reims, pour organiser la formation du DEJEPS Escrime 2020-2021.

C'est une formation professionnelle continue, dispensée en alternance entre une structure et le centre de formation.

Cette offre de formation est, à ce jour, unique sur le territoire national. Elle s'adresse à l'ensemble des personnes désireuses de se former pour ce métier et répondant aux exigences préalables. Cette formation est ouverte aux étrangers.

La certification de cette formation délivre le titre de Maître d'Armes.

### Organisme de formation

Institut de Formation de la Fédération Française d'escrime (IFFE).

1. Adresse : Tour Gallieni II 36, Rue du Général de Gaulle, 93170 Bagnolet.  
Tel : 01 43 62 20 86 Fax : 01 43 62 20 99 Mail : [iffe@escrime-ffe.fr](mailto:iffe@escrime-ffe.fr)
2. Raison sociale : Association type loi 1901
3. Activités de l'organisme : Formation aux métiers de l'escrime
4. Numéro d'enregistrement de la déclaration d'activité en tant que prestataire de formation :  
119 306 04 693
5. Président de l'organisme : Monsieur Olivier Istin  
Tel : +33 6 08 95 44 51 Email : [olivier.istin@wanadoo.fr](mailto:olivier.istin@wanadoo.fr)
6. Directeur de l'organisme : Monsieur Jean Pierre Philippon.  
Tel : +33 7 77 46 14 40 Email : [jeanpierre.philippon@gmail.com](mailto:jeanpierre.philippon@gmail.com)
7. Responsable administratif : Madame Carole Lesein  
Tel : +33 6 65744078 Email : [iffe@escrime-ffe.fr](mailto:iffe@escrime-ffe.fr)

### Calendrier

	Pour le renouvellement de la session de formation
Ouverture des inscriptions	10 décembre 2019
Clôture des inscriptions	07 février 2020
Dates des exigences préalables	04 mars 2020
Dates des tests de sélection	05 mars 2020
Dates du positionnement	05 mars 2020
Date de début de la formation en centre	25 mai 2020
Date de fin de la formation en centre	2 juillet 2021
Date de début de la formation en entreprise	1 septembre 2020
Date de fin de la formation en entreprise	30 juin 2021
Nombre total d'heures de formation/ stagiaire	1200 heures
Nombre d'heures en centre/ stagiaire	720 heures
Nombre d'heures en entreprise/ stagiaire	480 heures
Nombre total d'heures dédiées aux épreuves certificatives	20 heures

### Coût de formation

Coût pédagogique	Pour la session de formation
6840€	
Frais annexes	
Frais de restauration	Environ 2800€
Frais d'hébergement	
Frais de transport	Environ 5000€

### Aide à la formation

Cette formation délivre un diplôme d'État inscrit au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles).

À ce titre, ce diplôme est éligible à la formation professionnelle pour les salariés.

Les stagiaires, non-salariés ou non éligibles à la formation professionnelle, doivent faire une demande d'aide auprès de l'organisme de formation de la fédération française d'escrime en remplissant un dossier spécifique. Le montant de cette aide est au maximum de 40% du coût pédagogique de la formation et sera attribué en fonction des éléments fournis.

## **Organisation détaillée de la formation en alternance**

Il est rappelé que le centre de formation d'un stagiaire ne peut être en même temps son lieu d'alternance. Le temps de travail en centre est de 720h et de 480h minimum en structure.

Le choix de placer les candidats dans une alternance régulière et harmonieuse entre les périodes de formation en centre, et leurs interventions en structure d'accueil nous permettent de voir les stagiaires s'aguerrir au fur et à mesure de leur formation sur les domaines suivants :

- Connaissance du club,
- Connaissance de l'environnement institutionnel du club,
- Reconnaître les différents publics qui fréquentent une salle d'armes (aspiration, besoin, motivation, conduite motrice, etc....)
- Pratiquer en compétition les trois armes,
- Arbitrer aux trois armes.
- Être capable d'organiser des épreuves à caractère pré compétitif au sein de la structure d'accueil,
- s'occuper du matériel d'escrime : équipements individuels de protection, équipements collectifs, équipements électriques ;
- Informer, préparer et accompagner en compétition ;
- Travailler en pédagogie individuelle et collective aux trois armes.
- Mener à bien son projet d'action dans la structure.

### **La formation en centre**

La formation en centre se déroule principalement au CREPS de Reims durant 18 semaines de formation sur 14 mois du 25 mai 2020 au 02 juillet 2021.

### **La formation en structure**

Il est prévu un temps minimum de 30 heures de travail dit « en alternance » entre les différents stages au Creps de Reims, sur les 14 mois de présence en structure. Période de 3 semaines en moyenne.

Ce volume horaire doit permettre de travailler en structure :

- 8 heures par arme dont 10 heures de pédagogie collective et 10 heures de pédagogie individuelle, soit 60 heures pour les 3 armes.
- 6 heures pour la gestion et l'entretien du matériel, la présence lors des réunions institutionnelles : ligue, comité départemental, CDOS, CROS, Mairie, etc.

Viens s'ajouter à ce volume horaire, le travail personnel fourni par le stagiaire dans le cadre des trois projets qu'il doit mener durant sa formation :

- Projet d'action.
- Projet d'entraînement.

Ce volume peut aller à la hausse en fonction du contrat de travail passer dans le club, et ouvrir sur des fonctions d'encadrement en compétition.

### **Le tutorat**

Le tuteur doit accompagner le travail du stagiaire. Son implication dans la formation du stagiaire est une des clés de sa réussite.

- Le tuteur est mis en copie de l'ensemble des échanges entre l'institut et le stagiaire. Le responsable pédagogique de l'IFFE contact 2 fois au minimum dans l'année le tuteur et davantage en cas de difficulté.
- Le tuteur est destinataire des bilans intermédiaires des conseils de promotion

### Planning hebdomadaire indicatif

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8:00					
08:30					
9:00		Cours pratique dans l'arme	Travail des fondamentaux	Préparation physique généralisée et spécifique	Cours pratique dans l'arme
09:30					
10:00	Accueil				
10:30		UC 12	Cours pratique dans l'arme	Assauts et formation à l'arbitrage	
11:00	Evaluation formative leçon dans l'arme du stage précédent				
11:30					
12:00					BILAN et
12:30	Repas	Repas	Repas	Repas	plannification du travail en structure
13:00					
13:30	UC 12	UC 12		Péda scolaire	
14:00			Cours théorique ou formation générale		
14:30				Débriefing scolaire	
15:00					
15:30	Evaluation formative leçon dans l'arme du stage précédent	Cours pratique dans l'arme	Cours pratique dans l'arme		
16:00	Entretiens individuels				
16:30					Cours pratique dans l'arme
17:00					
17:30					
18:00					
18:30	Repas	Repas	Repas	Repas	
19:00					
19:30					
20:00	Evaluation formative leçon dans l'arme du stage	Cours théorique ou formation générale	Travail individualisé	Cours théorique ou formation générale	
20:30	Entretiens individuels				
21:00					
21:30					
22:00					

Déclaration d'activité enregistrée sous le no .11930604693  
auprès du Préfet de la région Ile de France  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Ruban Pédagogique														H cours	H alternance	
2020	Janvier				Fevrier				Mars							
	semaine 1	semaine 2	semaine 3	semaine 4	semaine 5	semaine 6	semaine 7	semaine 8	semaine 9	semaine 10	semaine 11	semaine 12	semaine 13			
	30/12/2019	06/01/2020	13/01/2020	20/01/2020	27/01/2020	03/02/2020	10/02/2020	17/02/2020	24/02/2020	02/03/2020	09/03/2020	16/03/2020	23/03/2020			
	Mise en ligne dossier inscription				Cloture reception dossier				Vep et tests Positionnement							
	Avril				Mai				Juin							
	semaine 14	semaine 15	semaine 16	semaine 17	semaine 18	semaine 19	semaine 20	semaine 21	semaine 22	semaine 23	semaine 24	semaine 25	semaine 26			
	30/03/2020	06/04/2020	13/04/2020	20/04/2020	27/04/2020	04/05/2020	11/05/2020	18/05/2020	25/05/2020	01/06/2020	08/06/2020	15/06/2020	22/06/2020			
									Stage 1		Stage 2		Stage 3			
									40		40		40	120		
H cours centre																
H alternance															0	
	Juillet				Aout				Septembre							
	semaine 27	semaine 28	semaine 29	semaine 30	semaine 31	semaine 32	semaine 33	semaine 34	semaine 35	semaine 36	semaine 37	semaine 38	semaine 39			
	29/06/2020	06/07/2020	13/07/2020	20/07/2020	27/07/2020	03/08/2020	10/08/2020	17/08/2020	24/08/2020	31/08/2020	07/09/2020	14/09/2020	21/09/2020			
		Stage 4						Stage 5	Stage 6			Stage 7				
		40						40	40			40		160		
H cours centre										20	20		20			
H alternance													20		60	
	Octobre				Novembre				Décembre							
	semaine 40	semaine 41	semaine 42	semaine 43	semaine 44	semaine 45	semaine 46	semaine 47	semaine 48	semaine 49	semaine 50	semaine 51	semaine 52			
	28/09/2020	05/10/2020	12/10/2020	19/10/2020	26/10/2020	02/11/2020	09/11/2020	16/11/2020	23/11/2020	30/11/2020	07/12/2020	14/12/2020	21/12/2020			
		Stage 8					Stage 9				Stage 10					
		40					40				40			120		
H cours centre	20		20	20	20		20	20	20	20		20				
H alternance															160	
	2021															
	Janvier				Fevrier				Mars							
	semaine 1	semaine 2	semaine 3	semaine 4	semaine 5	semaine 6	semaine 7	semaine 8	semaine 9	semaine 10	semaine 11	semaine 12	semaine 13			
	28/12/2020	04/01/2021	11/01/2021	18/01/2021	25/01/2021	01/02/2021	08/02/2021	15/02/2021	22/02/2021	01/03/2021	08/03/2021	15/03/2021	22/03/2021			
		Certif UC34-1	Stage 11	Certif UC34-1	Certif UC34-1	Certif UC34-1	Certif UC34-1	Stage 12	Certif UC34-1	Certif UC34-1	Stage 13	Certif UC34-1	Stage 14			
		20	40	20	20		20	40	20	20	40	20	40	160		
H cours centre																
H alternance															160	
	Avril				Mai				Juin							
	semaine 14	semaine 15	semaine 16	semaine 17	semaine 18	semaine 19	semaine 20	semaine 21	semaine 22	semaine 23	semaine 24	semaine 25	semaine 26			
	29/03/2021	05/04/2021	12/04/2021	19/04/2021	26/04/2021	03/05/2021	10/05/2021	17/05/2021	24/05/2021	31/05/2021	07/06/2021	14/06/2021	21/06/2021			
	Certif UC34-1	Certif UC34-1	Stage 15	retour dossier UC12	Stage 16		R-Certif UC34-1	Stage 17	retour dossier entraînement	Stage 18		Certif UC34				
	20		40		40		20	40		40				160		
H cours centre					20	20			20		20					
H alternance															100	
	Juillet															
	semaine 27															
	28/06/2021															
	R-UC1234															
	Jury Plenier															
														720	480	
														Total DE	1200	

Déclaration d'activité enregistrée sous le no .11930604693  
auprès du Préfet de la région Ile de France  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

OBJECTIFS, CONTENUS DE FORMATION ET VOLUME HORAIRE PAR MODULE ET PAR UC									
N° stage	DATE DEBUT	DATE FIN	Thème spécifique	Lieu	OI	descriptif	Vol horaire OI	Vol horaire Stage	CERTIFICATIO NS
Tests d'entrée DEJEPS-8	04/03/2020	06/03/2020	Vep test positionnement	CREPS REIMS					
Stage DEJEPS 8-1 Fleuret	25/05/2020	29/05/2020	Apprentissage	CREPS AIX EN PROVENCE	1.1	Analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel	3	40	
					2.1/2.2	Animer une équipe de travail / Promouvoir les actions programmées	5		
					3.1	Conduire une démarche d'enseignement	25		
					4.1	Réaliser en sécurité les démonstrations techniques	7		
Stage DEJEPS 8-2 Sabre	08/06/2020	12/06/2020	Apprentissage	CREPS REIMS	1.1	Analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel	3	40	
					2.1	Animer une équipe de travail	2		
					3.1	Conduire une démarche d'enseignement	25		
					4.1/4.2/4.3	Encadrer l'esgrime en sécurité	10		
Stage DEJEPS 8-3 Epée	22/06/2020	26/06/2020	Apprentissage	CREPS WATTIGNIES	1.1	Analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel	4	40	
					2.1	Animer une équipe de travail	4		
					3.1	Conduire une démarche d'enseignement	25		
					4.3	Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers	7		
Stage DEJEPS 8-4 Fleuret	06/07/2020	10/07/2020	Apprentissage	CREPS AIX EN PROVENCE	1.2	Formaliser les éléments d'un projet d'action	3	40	
					2.1	Animer une équipe de travail	2		
					3.1	Conduire une démarche d'enseignement	30		
					3.2	Conduire une démarche d'entraînement	5		
Stage DEJEPS 8-5 Epée	17/08/2020	21/08/2020	Apprentissage	CREPS WATTIGNIES	1.2	Formaliser les éléments d'un projet d'action	3	40	
					2.1/2.3	Animer une équipe de travail / Gérer la logistique des programmes d'action	7		
					3.1	Conduire une démarche d'enseignement	30		
Stage DEJEPS 8-6 Sabre	24/08/2020	28/08/2020	Apprentissage	CREPS DINARD	1.2	Formaliser les éléments d'un projet d'action	3	40	
					2.1/2.3	Animer une équipe de travail /Gérer la logistique des programmes d'action	7		
					3.1	Conduire une démarche d'enseignement	30		
Stage DEJEPS 8-7 Fleuret	14/09/2020	18/09/2020	Perfectionnement	CREPS AIX EN PROVENCE	1.2	Formaliser les éléments d'un projet d'action	4	40	
					2.1/2.3	Animer une équipe de travail /Gérer la logistique des programmes d'action	6		
					3.1	Conduire une démarche d'enseignement	30		
Stage DEJEPS 8-8 Sabre	05/10/2020	09/10/2020	Perfectionnement	CREPS REIMS	3.1	Conduire une démarche d'enseignement	30	40	
					3.2	Conduire une démarche d'entraînement	10		
Stage DEJEPS 8-9 Epée	09/11/2020	13/11/2020	Perfectionnement	CREPS WATTIGNIES	1.2	Formaliser les éléments d'un projet d'action	3	40	
					2.4	Animer la démarche qualité	2		
					3.1	Conduire une démarche d'enseignement	30		
					3.3	Conduire des actions de formation	5		
Stage DEJEPS 8-10 Fleuret	07/12/2020	11/12/2020	Perfectionnement	CREPS AIX EN PROVENCE	1.2	Formaliser les éléments d'un projet d'action	4	40	
					2.4	Animer la démarche qualité	1		
					3.1	Conduire une démarche d'enseignement	30		
					3.3	Conduire des actions de formation	5		

Déclaration d'activité enregistrée sous le no .11930604693  
auprès du Préfet de la région Ile de France  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Stage DEJEPS 8-11 Sabre	11/01/2021	15/01/2021	Perfectionnement	CREFED NANTES	1.2	Formaliser les éléments d'un projet d'action	4	40	CERTIFICATION UC 3 A EN STRUCTURE
					3.1	Conduire une démarche d'enseignement	30		
					3.3	Conduire des actions de formation	6		
Stage DEJEPS 8-12 Epée	15/02/2021	19/02/2021	Perfectionnement	CREPS WATTIGNIES	1.3	Définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'action	2	40	
					2.4	Animer la démarche qualité	3		
					3.2	Conduire une démarche d'entraînement	30		
					3.3	Conduire des actions de formation	5		
Stage DEJEPS 8-13 Fleuret	08/03/2021	12/03/2021	Entraînement	CREPS AIX EN PROVENCE	1.3	Définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'action	2	40	
					2.4	Animer la démarche qualité	3		
					3.2	Conduire une démarche d'entraînement	30		
					3.3	Conduire des actions de formation	5		
Stage DEJEPS 8-14 Sabre	22/03/2021	26/03/2021	Entraînement	PFR ORLEANS	2.4	Animer la démarche qualité	5	40	
					3.2	Conduire une démarche d'entraînement	30		
					3.3	Conduire des actions de formation	5		
Stage DEJEPS 8-15 Fleuret	12/04/2021	16/04/2021	Entraînement	CREPS AIX EN PROVENCE	2.4	Animer la démarche qualité	1	40	
					3.2	Conduire une démarche d'entraînement	34		
					3.3	Conduire des actions de formation	5		
Retour Dossier UC12	19/04/2021	19/04/2021	Certification	IFFE					CERTIFICATION
Stage DEJEPS 8-16 Epée	26/04/2021	30/04/2021	Entraînement	CREPS WATTIGNIES	2.4	Animer la démarche qualité	1	40	CERTIFICATIONS UC 1 2
					3.2	Conduire une démarche d'entraînement	34		
					3.3	Conduire des actions de formation	5		
Stage DEJEPS 8-17 Sabre	17/05/2021	21/05/2021	Entraînement/ Certification UC12	CREPS REIMS	2.4	Animer la démarche qualité	1	40	
					3.2	Conduire une démarche d'entraînement	34		
					3.3	Conduire des actions de formation	5		
Stage DEJEPS 8-18 Epée	31/05/2021	04/06/2021	Entraînement	CREPS WATTIGNIES	3.3	Conduire des actions de formation	10	40	
					3.1	Conduire une démarche d'enseignement	15		
					3.2	Conduire une démarche d'entraînement	15		
Retour Dossier Entraînement	07/06/2021	07/06/2021	Certification	IFFE					
Certification DEJEPS 8	15/06/2021	17/06/2021	Certification UC34	PF INSEP					CERTIFICATIONS UC 3 4
Rattrapage DEJEPS 8	29/06/2021	01/07/2021	Certification UC1234	CREPS REIMS					CERTIFICATIONS UC 1 2 3 4
Jury Plénier DEJEPS 8	02/07/2021	02/07/2021	Jury	DRJSCS CHALON					
Remise du plastron DEJEPS 8	03/07/2021	03/07/2021	Cérémonie	FFE					

## Equipe pédagogique

### Liste des formateurs :

Nom	Prénom	Statut au sein de l'OF	Expérience	Diplôme	Emploi actuel	Champ d'intervention	Volume horaire
PHILIPPON	Jean Pierre	Directeur, responsable pédagogique et administratif	Formation diplômés FFE en région	BE2 escrime	Directeur du département Formation/Emploi/	Projet pédagogique de la formation	25
				Professeur de sport		Escrime scolaire.	
				Professeur d'Eps certifié		Pédagogie collective	
						Entretien réparation matériel	
						Détection des pannes	
HANICOTTE	Olivier	Formateur Anatomie Physiologie Entraînement	CTR, formateur Bpjeps, Entraîneur Pole France région	BE2 professeur de sport	CTN Escrime	Anatomie physiologie	20
						Dossier entraînement	
LEROUGE	Hélène	Règlementation, Cadre institutionnel	CTN, formateur Bpjeps,	BE1 professeur de sport	CTN Escrime	Réglementation	15
						Association loi 1901	
						Cadre institutionnel	
DHERBILLY	Patrice	Formateur sabre	Formation diplômés FFE en région	BE2 escrime	CTR escrime Bretagne	Enseignement du sabre.	180
				Professeur de sport		Formateur sabre.	
						Pédagogie collective.	
						Certification	
BRUNET	Julie	Prestataire de service	Entreprises privées	Diplôme EDHEC	Formatrice sur la méthodologie de projet	Méthodologie du projet.	100
						Suivi du projet d'action en structure	
LAMBERT	Olivier	Formateur Fleuret	Formation diplômés FFE en région	BE2 escrime	CTN escrime	Enseignement du fleuret.	180
				Professeur de sport		Formateur fleuret	
						Pédagogie collective.	
						Cours théorique	
CHOTIN	FREDERIC	Formateur EPEE	Formation diplômés FFE en région	BE2 escrime	CTN escrime	Enseignement de l'épée.	180
				Professeur d'Eps certifié		Formateur épée -	
						Pédagogie collective.	
						Cours théorique	
ROSNET	Elisabeth	Mis à disposition par la FFE	Professeur en Staps	Professeur des universités	Psychologue fédéral	Psycho péda, sociologie, coaching, maltraitance...	20
							720

Plusieurs interventions sont prévues par des Maîtres en activité et considérés comme des experts dans leur domaine, notamment en escrime artistique et handisport.

Les UC1 et 2 portant essentiellement sur le projet d'action sont sous-traitées à la société Uprogram.

## TESTS D'ENTREE

Les tests se dérouleront du 4 et 5 mars 2020, au CREPS de Reims.

Ils se composent :

- Des tests des exigences préalables (TEP)
- Des tests de sélections
- Du positionnement

### Modalités des tests d'exigences préalables pour l'entrée en formation

- Être capable de justifier d'une expérience d'encadrement en escrime pendant cent cinquante heures couvrant au moins une saison sportive ; (*Attestation en annexe*)
- Être capable de justifier d'une participation à trois compétitions de niveau régional ou équivalent par an, couvrant au moins trois saisons sportives ; (*Attestation en annexe*)
- Être capable de réaliser et d'analyser différentes familles de gestes techniques de l'activité en situation d'opposition ; (*Epreuve en situation*)
- Être capable d'arbitrer un match dans une arme de convention (fleuret ou sabre). (*Epreuve en situation*)

**Est dispensé de la vérification des exigences préalables le candidat titulaire de l'un des diplômes suivants :**

- Le brevet d'État d'éducateur sportif du premier degré, option « escrime ».
- Le BPJEPS option escrime.
- Le certificat de spécialisation « escrime » associé aux spécialités du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.
- Le sportif de haut niveau en escrime inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport.

■ Déroulement :

Le candidat réalise les trois matchs en quinze touches de neuf minutes maximum, arbitre un match en quinze touches de neuf minutes maximum dans une arme conventionnelle et prend une leçon individuelle de vingt minutes maximum dans l'arme de son choix :

■ Dates et lieu :

■ **4 / 5 mars 2020 au CREPS de Reims**

■ Grilles d'évaluation :

Matches longs et leçon prise					
	Faible	Insuffisant	Acceptable	Satisfaisant	Excellent
<b>MATCHS LONGS</b>					
Être capable de réaliser les gestes de courtoisie et de techniques adaptés à l'opposition.					
Être capable de maîtriser les conditions d'efficacité motrice : la coordination, l'équilibre, le changement de rythme, la précision.					
<b>ARTBITRAGE</b>					
Être capable d'arbitrer : justesse de l'analyse de la phrase d'armes.					
<b>LECON PRISE</b>					
Être capable de produire avec efficacité et justesse mécanique des techniques de préparation, d'offensive, de défensive et de contre-offensive.					
<b>BILAN</b>					

### **Modalités des tests de sélection pour l'entrée en formation**

NB. La vérification des exigences préalables conditionne l'accès aux tests de sélection.

Après la vérification des exigences préalables, l'IFFE organise des épreuves de sélection.

Dans le but d'assurer une formation de qualité, il est nécessaire d'effectuer une sélection afin:

- De ne retenir que les candidats qui possèdent les capacités nécessaires à l'exercice du métier ;
- D'apprécier les connaissances générales des candidats relatives à l'activité ;
- D'accepter en formation un nombre de candidats en adéquation avec les ressources de l'environnement (structures d'accueil, tutorat ...) ainsi que les capacités d'accueil (nombre de places, conditions d'encadrement, matérielles...).

■ Nature de l'épreuve :

Test portant sur les connaissances et les savoir-faire dans l'exercice du métier.

Le candidat devra

- Visionner une vidéo d'un match et démontrer sa connaissance de la discipline.
- Démontrer ses compétences à faire faire les actions de base de l'escrime dans 2 armes différentes et justifier ses choix pédagogiques.

■ Déroulement :

- Exposer ses connaissances de la discipline au cours d'un entretien d'une durée maximale de 30mn en s'appuyant sur une vidéo tirée au sort dans une arme au choix du candidat.
- Démontrer ses compétences pédagogiques en donnant une leçon individuelle dans 2 armes du niveau d'un éducateur fédéral
- Justifier ses connaissances pédagogiques au cours d'un entretien d'une durée maximale de 30 min portant sur les situations proposées lors des 2 leçons individuelles.

■ Dates et lieu :

**4 / 5 mars 2020 au CREPS de Reims**

■ Grilles d'évaluation :

Compétences en leçons individuelles et entretien sur les connaissances pédagogiques					
	Faible	Insuffisant	Acceptable	Satisfaisant	Excellent
<b>LECONS INDIVIDUELLES</b>					
Capacité à faire faire les éléments techniques de base de l'escrime					
Offensive : Attaques simples et composées					
Défensive : Parades ripostes et contre					
Préparation : Avec fer					
Tactique : Une action de seconde intention					
<b>ENTRETIEN</b>					
Demontre ses connaissances techniques de l'activité					
Justifie ses choix pédagogiques					
<b>BILAN</b>					

Analyse Vidéo et entretien sur la connaissance de la discipline					
	Faible	Insuffisant	Acceptable	Satisfaisant	Excellent
Capacité d'analyse des caractéristiques d'un des deux tireurs sur le plan tactique, technique, physique et psychique.					
Capacité d'analyse de l'activité escrime en général dans l'arme observée					
Capacité à proposer des remédiations pour améliorer le jeu du tireur observé					
<b>BILAN</b>					

## Modalités d'organisation du positionnement

Présentation de la formation (objectifs, dispositif de certification, organisation pédagogique, organisation de l'alternance, modules de formation, etc.....).

Identification des compétences déjà acquises par les candidats en vue de l'élaboration d'un plan individuel de formation (P.I.F).

### ■ Nature de l'épreuve :

Il s'agit d'analyser la situation d'un stagiaire avant son entrée en formation, de vérifier ses acquis et de les comparer aux compétences requises par le référentiel de certification. Ce positionnement conduit à l'élaboration d'un parcours individualisé de formation.

### ■ Déroulement :

Entretien d'une durée maximale de 30 minutes

- Cursus scolaire et diplômes
- Formation et diplômes fédéraux
- Parcours sportif et palmarès
- Expériences professionnelles et bénévoles dans le monde de l'escrime
- Expériences professionnelles et bénévoles dans d'autres secteurs d'activité
- Financement
- Profil du candidat - Points forts- Points faibles
- Attentes du candidat en matière de formation

Deux écrits de 2 heures portant sur les connaissances du candidat en rapport avec les attendus des UC 1 2 (compétences transversales) et les attendus des UC 3 et 4 (compétences spécifiques)

### ■ Dates et lieu :

**5 mars 2020 au CREPS de Reims**

## ATTESTATION D'ENCADREMENT

Je soussigné :

Nom :

Prénom :

Fonction :

CTR

ATR

Président de ligue

Atteste par la présente que Madame / Monsieur :

---

Possède une expérience en encadrement de l'escrime de **150** heures, couvrant au moins une saison sportive.

Pour faire valoir ce que de droit.

A :

Le :

Signature

**Visa du directeur technique national de la FFE**

## ATTESTATION DE COMPETITION

Je soussigné :

Nom :

Prénom :

Fonction :

CTR

ATR

Président de ligue

Atteste par la présente que Madame / Monsieur :

\_\_\_\_\_

A participé à au moins trois compétitions de niveau régional par an, couvrant trois saisons sportives.

Pour faire valoir ce que de droit.

A :

Le :

Signature

**Visa du directeur technique national de la FFE**

## CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné ....., Docteur en médecine, certifie

que Madame, Mademoiselle, Monsieur (1)

.....

Né(e) le.....à .....

Ne présente aucune contre-indication

### **A LA PRATIQUE ET A L'ENSEIGNEMENT DE L'ESCRIME**

Fait à....., le.....

Cachet et signature du praticien

(1) Rayer les mentions inutiles